



Taxes indirectes canadiennes

Mesures relatives à la taxe de vente du Québec en matière de commerce électronique

13 avril 2018

Le ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão, a annoncé, lors du dépôt du budget du Québec pour l'exercice 2018-2019, que le régime de la taxe de vente du Québec (TVQ) sera modifié afin d'instaurer un système d'inscription obligatoire pour les fournisseurs sans présence physique ou significative au Québec (ci-après appelés « fournisseurs non résidents »). Ainsi, les fournisseurs non résidents seront tenus de percevoir et de remettre la TVQ applicable sur leurs fournitures taxables de biens meubles incorporels et de services effectuées au Québec à des « consommateurs québécois désignés ». Un consommateur québécois désigné signifie une personne qui n'est pas inscrite au fichier de la TVQ et dont le lieu de résidence habituelle est situé au Québec.

Personnes-ressources :

Doug Myrden

Leader national,
Taxes indirectes
Tél. : 416-601-6197

Québec

Robert Demers

Tél. : 514-393-5156

Est du Canada

Michael Matthews

Tél. : 613-751-5310

Toronto

Danny Cisterna

Tél. : 416-601-6362

De plus, les fournisseurs non résidents qui sont situés au Canada seront tenus de percevoir et de remettre la TVQ applicable sur les fournitures taxables de biens meubles corporels qu'ils effectuent au Québec à des consommateurs québécois désignés. L'inscription obligatoire s'appliquera à un fournisseur non résident, dans la mesure où la valeur des contreparties de l'ensemble des fournitures taxables qu'il effectue au Québec à des « consommateurs » excédera un seuil de 30 000 \$.

Cette obligation d'inscription sera également applicable aux plateformes numériques de distribution de biens et de services (ci-après appelées « plateformes numériques ») relativement aux fournitures taxables de biens meubles incorporels ou de services reçues par des consommateurs québécois désignés, et ce, pour autant que ces plateformes numériques contrôlent les éléments clés des transactions avec les consommateurs québécois désignés, tels que la facturation, les modalités et les conditions de la transaction, ainsi que les modalités de livraison. De façon générale, une plateforme numérique s'entend d'une plateforme qui offre un service, au moyen d'une communication électronique, comme un magasin d'applications ou un site web, à des fournisseurs non résidents leur permettant d'effectuer au Québec des fournitures taxables de biens meubles incorporels ou de services à des consommateurs québécois désignés. Cette mesure d'inscription obligatoire s'appliquera à une plateforme numérique contrôlant les éléments clés de transactions avec des consommateurs québécois désignés lorsque la valeur des contreparties de l'ensemble des fournitures taxables qu'elle permet à des fournisseurs non résidents d'effectuer au Québec à des « consommateurs » excédera un seuil de 30 000 \$.

Les mesures découlant de la mise en place du nouveau système d'inscription désignée s'appliqueront à compter du :

- 1^{er} janvier 2019 pour les fournisseurs non résidents situés à l'extérieur du Canada, ainsi que pour les plateformes numériques permettant à de tels fournisseurs d'effectuer au Québec des fournitures taxables de biens meubles incorporels ou de services à des consommateurs québécois désignés;
- 1^{er} septembre 2019 pour les fournisseurs non résidents situés au Canada, ainsi que pour les plateformes numériques permettant à de tels fournisseurs d'effectuer au Québec des fournitures taxables de biens meubles incorporels ou de services à des consommateurs québécois désignés.

Les professionnels en taxes indirectes de Deloitte peuvent vous aider à déterminer si les exigences énoncées ci-dessus visent votre entreprise.

Pour toute question liée à la présente publication, nous vous invitons à communiquer avec votre représentant de Deloitte.

Jason Riche

Tél. : 416-607-1244

Ouest du Canada

Andrew Azmudeh

Tél. : 587-293-3258

Janice Roper

Tél. : 604-640-3353

Liens connexes:

[Taxes indirectes canadiennes – Archives](#)

[Services de fiscalité de Deloitte](#)

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

À propos de Deloitte

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans de nombreux secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500^{MD} par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante – y compris les 9 400 professionnels au Canada – veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [Twitter](#) ou [Facebook](#).

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Pour vous désabonner de cette liste d'envoi, veuillez répondre à ce courriel avec la mention « Désabonner » en objet.